



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Évaluation du dispositif expérimental CO3, Co-Construction des Connaissances pour une transition écologique et solidaire

Le dispositif CO3 a choisi d'expérimenter, à travers trois appels à projets, l'accompagnement spécifique des pratiques de recherche participative en tant que moyen de renouveler les partenariats, les questions et les pratiques de recherche. Il a fait l'hypothèse que la collaboration de chercheurs et d'acteurs de la société civile, tout au long de la démarche de recherche, permet l'obtention de savoirs pertinents pour la transition écologique et solidaire. Depuis le départ, sa démarche a été réflexive sur l'ensemble des 6 années d'expérience et se prolonge en tant qu'objet de recherche notamment avec cet appel à manifestation d'intérêt.

Dans cet appel à manifestation d'intérêt, le dispositif CO3 ambitionne d'explorer de nouvelles modalités d'évaluation scientifique de programme de recherche participative, en cherchant à mobiliser plusieurs équipes de recherche pour explorer différentes pistes ou dimensions complémentaires en vue d'un possible processus commun d'évaluation ex post.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CO3. CO-CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES

Le dispositif CO3. Co-Construction des Connaissances pour une transition écologique et solidaire est un dispositif expérimental initié par l'ADEME et l'association Sciences Citoyennes en 2017 pour alimenter une réflexion sur les apports de la recherche participative à la transition écologique et solidaire, rendre cette modalité de recherche visible et participer à l'émergence d'une communauté de pratiques.

Il a été imaginé et élaboré comme un projet participatif co-construit partant d'une réflexion sur la recherche participative et mobilisant ses techniques tout au long de sa genèse jusqu'à présent. En amont de son existence, la conception du dispositif a émergé de l'organisation d'ateliers entre acteurs du financement et de la programmation de la recherche. Ceux-ci ont permis de partager des enjeux, valeurs et langages communs sur la recherche participative en se nourrissant de témoignages de programmes et de projets (ateliers organisés entre 2017 et 2018 par Sciences Citoyennes et l'ADEME).

Quatre objectifs ont ainsi été retenus :

- Produire, partager et valoriser des connaissances et savoirs originaux, robustes et co-construits pour la transition écologique et solidaire ;
- Bâtir et soutenir des communautés d'acteurs sur la recherche participative (chercheurs et organisations de la société civile) et construire une communauté de bonnes pratiques ;
- Capitaliser les résultats des recherches participatives, tant sur le plan des méthodes que des contenus, à travers des partages d'expériences ;

- Etablir la légitimité scientifique de ces nouvelles modalités d'exercice, d'accompagnement et de soutien de la recherche en instaurant un outil d'évaluation correspondant à leurs caractéristiques propres et reconnu par les « communautés participatives ».

Anne Varet, directrice scientifique de l'ADEME annonçait le lancement du dispositif CO3 en 2017 en ces termes :

« Le dispositif CO3 s'inscrit dans la stratégie recherche-développement de l'ADEME. Cette stratégie entend mettre le développement des connaissances scientifiques au service des actions de l'Agence et des acteurs de terrain. Depuis 2016, nous nous intéressons aux recherches participatives et avons cherché à préciser les modalités d'accompagnement de telles recherches avec le souhait de mobiliser d'autres acteurs. Le dispositif CO3 en faveur de la transition écologique a ainsi été co-construit en 2017/2018 avec les fondations intéressées et contribue à rapprocher chercheurs et société civile ».

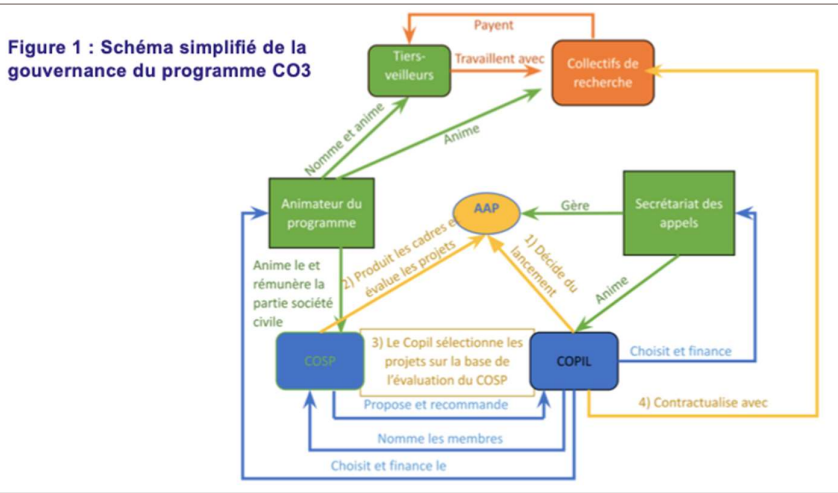
Ces travaux préalables ont été formalisés dans un accord-cadre de partenariat unissant, au départ cinq organismes financeurs :

- L'ADEME – Agence de la transition écologique
- La Fondation de France
- La Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès Humain
- Agropolis Fondation
- La Fondation Daniel & Nina Carasso

Cette gouvernance voulue pluraliste et souple reflète la philosophie participative du dispositif CO3. Ainsi :

- Le Copil – Comité de pilotage restreint, seul décisionnel, rassemble les organismes financeurs. Il s'élargit en fonction des besoins en accueillant des représentants des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture, de la transition écologique et de la culture, voire des bailleurs désireux d'adhérer au dispositif. Le COPIL élargi a un rôle consultatif. Le COPIL garantit le choix et les moyens de réaliser les actions, notamment en mobilisant les outils juridiques et financiers nécessaires, les priorités thématiques et critères d'éligibilité des appels à projets.
- Le Cosp – Comité d'orientation scientifique pluraliste, est composé de manière mixte et paritaire par des représentants de la recherche scientifique et des représentants associatifs. Il élabore des propositions et recommandations sur la recherche participative auprès du Copil et produit des cadres de référence concernant la mise en œuvre des actions du dispositif (notes de références, appels à projets, modèles de rapports, modalités d'évaluation...). Il est garant du caractère réflexif par l'analyse de l'expérimentation.
- Une structure d'animation du dispositif – rôle assuré par l'association Sciences Citoyennes en collaboration avec l'ADEME et Agropolis Fondation – anime les réflexions menées par le Cosp, par les collectifs de recherche des projets soutenus et par le collectif des tiers-veilleurs et assure la mise en œuvre des appels à projets. Cette animation cherche à nourrir la réflexion sur la recherche participative et non sur les résultats des recherches. Différents temps de rencontre (séminaires, ateliers de travail) étaient ouverts aux porteurs de projets, aux tiers-veilleurs, aux membres du Copil et du Cosp.

Le dispositif CO3 se définit avant tout comme une expérimentation pour tester la pertinence de la gouvernance dans l'accompagnement de la recherche participative en France et pour observer « en conditions réelles » les modalités de mise en œuvre de partenariats ambitieux où chercheurs (majoritairement publics), et acteurs de la société civile (majoritairement associatifs) collaborent tout au long de la démarche de recherche. Cette volonté a justifié le lancement de trois appels à projets pour pouvoir garantir les meilleures conditions de déploiement aux pratiques de recherche participative pour des projets en émergence et des projets consolidés.



Parce qu'une grande confusion règne dans l'interprétation de la notion « recherche participative », il est utile de préciser ici ce qu'il est entendu par « pratiques de recherche participative » à partir du texte d'AAP CO3 2021 :

- Objectifs visés

« Une **double finalité** de production de connaissances et d'action » (p. 2).
 « Il s'agit d'**associer différentes formes de savoirs** pour **apporter une réponse à une problématique de recherche ancrée dans l'expérience des acteurs**, en **vue de l'action**. Ces pratiques de co-construction des connaissances permettent la **production de résultats scientifiques pertinents et directement appropriables par les acteurs socioéconomiques et/ou la société civile** » (p. 2).
 « Le dispositif CO3 veut engager une **transformation du rapport Sciences-Sociétés** à travers des pratiques renouvelées des acteurs (bailleurs, chercheurs, et acteurs de la société civile) en matière de co-construction de savoirs **pour le bien commun** » (p. 3).

- Modalités de réalisation

« **Co-portage obligatoire** par un organisme de recherche scientifique et une organisation de la société civile » (p. 7).
 « Il s'agit d'**associer différentes formes de savoirs** » (p. 2).
 « Ces collaborations doivent être **effectives à tous les stades du projet de recherche**, de la co-construction de la question de recherche en amont, jusqu'à la diffusion des résultats en aval, en passant par la définition des protocoles de recherche, le recueil des données et leur analyse » (p. 2).
 « Des projets de recherche participative (...) autour d'une problématique de recherche **conjointement élaborée et partagée** » (p. 6).

- Partenaires concernés

« Les projets soumis devront renforcer ou initier des recherches entre des **chercheurs et enseignants-chercheurs** d'organismes publics ou privés et des **acteurs de la société civile ancrés dans les territoires (collectifs de citoyens, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, organisations professionnelles)** ou des collectivités territoriales » (p. 3).
 « Par "organisme de recherche scientifique", nous entendons tout organisme, institut, université, école, public ou privé, à **vocation de recherche scientifique œuvrant pour l'intérêt général** » (p. 7).
 « Par "organisation de la société civile", nous entendons les collectifs de citoyens, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), organisations professionnelles ou toute autre structure organisée ayant pour objet, ou étant concernée par, les domaines couverts par les thématiques de l'AAP, tous statuts confondus, et porteurs d'une **question d'intérêt général** » (p. 7).

- Types de projets soutenus

Le dispositif CO3 a soutenu deux types de projets de recherche participative :

⇒ les projets en émergence (12 ou 18 mois selon l'édition)

« Le but de ces projets est de soutenir méthodologiquement et financièrement un collectif constitué de chercheurs et d'acteurs de la société civile pour qu'ils formulent conjointement une problématique de recherche et mettent en forme un projet visant à répondre à la question posée.

Les niveaux d'avancement et de maturité, à la fois du collectif et de la question posée, seront plus faibles que pour un projet consolidé. Il pourra s'agir d'une problématique relativement avancée mais avec une approche scientifique non aboutie. Le collectif pourra avoir été constitué sans avoir véritablement travaillé ensemble, ou être à finaliser, à diversifier ou à consolider en termes d'origine disciplinaire ou de nature d'acteurs. Les modalités de collaborations des différents membres seront exposées de manière détaillée [...].

Le résultat d'un projet en émergence sera la formalisation d'un projet de recherche participative éligible à tout guichet de financement de la recherche, jugé pertinent au regard de la problématique et de la démarche formulées » (AAP 2021, p 6).

⇒ Les projets consolidés (36 mois maximum)

« Le co-financement ou le prolongement de projets existants sont possibles, mais devront faire l'objet d'une justification du besoin de prolongement et la source et le montant des financements antérieurs ou complémentaires devront être précisés.

Les projets consolidés devront exposer de manière détaillée la démarche de co-construction entre chercheurs et acteurs de la société civile et son utilité pour le projet dans son ensemble, ainsi que l'impact envisagé du projet sur le terrain. Pour cela, il devra présenter une problématique scientifique s'appuyant sur une revue de la littérature, une méthodologie robuste et une démarche efficace pour la recherche et l'action » (AAP 2021, p. 6).

- Capitalisation

Après 5 années d'expérimentation, le COPIL a sollicité certains membres du COSP volontaires pour mener un travail réflexif de capitalisation sur ce programme d'accompagnement de la recherche participative. Participatif lui aussi, ce travail a été réalisé à partir des données recueillies tout au long de l'expérimentation et de 3 ateliers participatifs avec les collectifs de recherche et tiers veilleurs. Deux journées de colloque les 14 et 15 décembre 2023 ont rendus publics cette réflexion et ont rassemblé de nombreux porteurs de programme et acteurs de la recherche participative. Les sujets abordés ont concerné aussi bien les projets : en particulier les questions d'évaluation, d'impact, d'intermédiation et d'épistémologie, que le programme CO3 lui-même, qu'ils s'agissent des modalités de financement, de positionnement dans les institutions de recherche ou d'autres programmes de recherche participative. Un rapport de capitalisation disponible gratuitement en ligne permet d'obtenir des informations et analyses précises sur l'ensemble de ces sujets.

Le dispositif CO³ en chiffres

5 organismes financeurs
3,3 millions d'euros engagés,
dont 2,8 millions pour le financement des projets et
environ 500 000 euros pour le financement de l'animation du programme

3 appels à projets
248 projets déposés
44 projets financés
11 régions métropolitaines sur 13 et 2 régions d'outre-mer sur 5 concernées par les projets financés

Une liste de 167 experts pour l'évaluation des projets, dont un tiers issu de la société civile
Environ 300 laboratoires de recherche impliqués (ESR)
Environ 500 associations et organisations de la société civiles impliqués (TSR)
41 Tiers Veilleurs mobilisés

15 ateliers et réunions de réflexions organisées pour faire avancer les réflexions sur la recherche participative

3 publications et rapports réflexifs sur le dispositif

OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Le dispositif CO3 a choisi d'expérimenter, à travers trois appels à projets, l'accompagnement spécifique des pratiques de recherche participative en tant que moyen de renouveler les partenariats, les questions et les pratiques de recherche. Il a fait l'hypothèse que la collaboration de chercheurs et d'acteurs de la société civile, tout au long de la démarche de recherche, permet l'obtention de savoirs pertinents pour la transition écologique et solidaire. Sa démarche a été réflexive sur l'ensemble des 6 années d'expérience et se poursuit avec cet appel à manifestation d'intérêt centrée sur l'évaluation des pratiques de recherche participatives.

Dans toutes les initiatives de recherche participative se pose la question de la mesure des effets dans leurs différentes natures et dimensions.

Comment mesurer les effets transformateurs et cognitifs de la recherche participative ? Quelles incidences d'un dispositif comme CO3 sur le renouvellement des questions et pratiques de recherche au service de la transition écologique et solidaire ? Quelles transformations sur les pratiques de recherche ? Quelles transformations sur les actions en faveur de la TEE ? Quelles transformations sur les acteurs de la recherche et de l'action ? Quelles spécificités de la recherche participatives dans ces processus de transformations ?...etc...

Dans cet appel, le dispositif CO3 se pose comme cas d'étude voire objet de recherche en mettant à disposition ses données pour nourrir la réflexion sur les effets d'un dispositif de soutien à la recherche participative via l'évaluation des projets soutenus dans CO3 et du programme lui-même, en cherchant à mobiliser plusieurs équipes de recherche dans la conception et la mise en œuvre de processus d'évaluation *ex post*.

Les approches proposées devront si possible :

- décrire la logique d'intervention et évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif selon l'axe évaluatif choisi

- qualifier et quantifier si possible les impacts socio-économiques des projets (utilité sociale, impact économique, transformation sociétale, création de valeur, etc.) et les impacts des projets sur les territoires
- qualifier et quantifier si possible les impacts du programme sur la transition écologique et solidaire (transformation sociétale, production de ressources...)

Le processus d'évaluation à concevoir pourra également chercher à qualifier les spécificités des impacts sociaux des projets lors de leur réalisation et à la suite, liées à la dimension participative de la recherche. Une approche de quantification des impacts pourrait également être étudiée pour ces projets soutenus dans le programme CO3 en regard de projets portés uniquement par des chercheurs ou uniquement par des associations.

Un autre enjeu de la réflexion méthodologique attendue serait d'évaluer les apports du programme à la transition écologique et solidaire au-delà de la simple additionnalité des transformations générées par les projets individuellement. En quoi le dispositif CO3 a-t-il permis des évolutions et des transformations en faveur de la transition écologique ? Quelles pourraient être les modalités d'évaluation pour un tel programme ?

Cet AMI vise ainsi la mobilisation ou la création de différents cadres méthodologiques possiblement complémentaires pour l'évaluation des impacts des projets de recherche participative et des effets de programme comme CO3. Il est attendu des différentes équipes de recherche sélectionnées de travailler à la convergence et/ou à la complémentarité de ces différentes méthodologies.

Spécificités de l'évaluation de la recherche participative

La recherche participative va nécessiter un dispositif d'évaluation particulier¹. Au-delà du modèle classique et disciplinaire de production des savoirs scientifiques, tout autre modèle nécessite ses propres règles d'évaluation². À l'instar du cas de la *recherche-intervention*³, l'évaluation de la recherche participative *doit pouvoir rendre compte de [son] parcours selon deux regards complémentaires*, celui des chercheurs et celui des non-chercheurs. Certains auteurs insistent sur le fait que l'évaluation des projets de recherche-action ou de recherche interdisciplinaire finalisée ne se limitent pas aux seuls résultats des projets mais qu'elle cherche également à interroger les processus à l'œuvre au cœur des projets, comme par exemple la formulation collective de la problématique⁴.

Toutefois, s'il a pu être repéré diverses tentatives de caractérisation de la participation citoyenne à des projets de recherche qui ont pu prendre la forme d'échelles en indiquant le degré⁵, il est possible de considérer, à l'instar de quelques auteurs, que cette méthode comporte des limites⁶. Lucie

¹ Sciences Citoyennes (2016), *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, coord. par Cyril Fiorini, 52 p.

² Sebillotte M. (2001), « Les fondements épistémologiques de l'évaluation des recherches tournées vers l'action », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 9, n° 3, p. 13.

³ Hubert B. et Bonnemaire J. (2000), « La construction des objets dans la recherche interdisciplinaire finalisée : de nouvelles exigences pour l'évaluation », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 8, n° 3, p. 14. Ces auteurs considèrent la recherche-intervention comme processus de production de savoirs dans lequel la connaissance « est co-construite dans l'action par les chercheurs en interaction avec les autres acteurs ».

⁴ Hubert B. et Bonnemaire J. (2000), « La construction des objets dans la recherche interdisciplinaire finalisée : de nouvelles exigences pour l'évaluation », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 8, n° 3, p. 8 ; Sebillotte M. (2001), « Les fondements épistémologiques de l'évaluation des recherches tournées vers l'action », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 9, n° 3, p. 9.

⁵ Fondation Sciences Citoyennes (2013), *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, Rapport pour la Fondation de France, coordonné par Storup B., p. 86, URL : <http://sciencescitoyennes.org/recherche-participative-ou-en-est-on/>

⁶ Gouttenoire L., Taverne M., Cournut S., Hostiou N., Houdart M. et Lardon S. (2014), « Faciliter les échanges entre les chercheurs sur les projets de recherche participative : proposition d'une grille d'analyse », *Cahiers Agricultures*, Vol. 23, n° 3, mai-juin 2014, p. 206, URL : <http://www.jle.com/fr/revues/agr/e->

Gouttenoire *et al.* en identifient trois. Tout d'abord, la construction d'une échelle incite à considérer que la participation maximale serait une garantie de la qualité du processus de co-construction alors même que sa pertinence réside dans la cohérence entre les modalités de participation et les objectifs du projet. Ensuite, il n'est pas évident que l'intensité de la participation d'un acteur soit homogène sur l'ensemble du processus de co-construction. Enfin, le degré de participation peut être variable, dans un même projet, selon les acteurs impliqués. Les deux derniers éléments, qui s'inscrivent dans une attention portée à la dimension itérative du projet, ont également été relevés par d'autres auteurs⁷.

Modalités d'intégration des projets des répondants pour une démarche méthodologique commune

Afin de permettre une fertilisation croisée des travaux réalisés par les différentes équipes sélectionnées lors de cet AMI, le dispositif CO3 prévoit deux journées de travail en commun, au démarrage et au cours du parcours.

Tout d'abord, le programme de travail de chacune des équipes de recherche sélectionnées sera partagé lors d'une **journée de mise en commun** (voir le calendrier plus bas). Cette journée aura pour objectif :

- de rappeler les objectifs,
- de partager des intentions de chacun,
- de définir les modalités de mobilisation des ressources et de mise en synergie des travaux si pertinent
- d'anticiper une possible convergence des démarches mises en œuvre vers un cadre méthodologique adapté.

Suite à cette journée de lancement, les équipes de recherche appliqueront leur **approche évaluative** aux projets de recherche participative et/ou au programme CO3. Il s'agira à la fois d'évaluer l'impact social des projets⁸ qui ont été soutenus par le dispositif CO3 et de mettre à l'épreuve un dispositif d'évaluation adapté au programme, et à la qualification de son impact sur la transition écologique, en s'attachant particulièrement à l'analyse des effets produits et des valeurs portées et transformées par les projets et le programme. Aucun projet soutenu ne pourra avoir de durée supérieure à 8 mois.

Les équipes de recherche présenteront alors chacune leur démarche d'évaluation lors d'une **journée de partage des résultats** avec les bailleurs du dispositif CO3 et différents porteurs de projets CO3 volontaires. L'objectif de cette journée est de cerner les possibilités et conditions pour converger vers un cadre méthodologique adapté à des programmes de soutien de la recherche participative, en soulignant les conditions de transférabilité, de complémentarité et de convergence.

Livrables attendus

Les Projets doivent avoir pour objectif un apport de connaissance notamment en termes de méthodologie pouvant être appliquée à d'autres programmes de recherche participatives ou démarches innovantes de recherche.

Ainsi, le rapport final repositionnera l'approche proposée par rapport au contexte et l'état de l'art. Il présentera la démarche et le cadre méthodologique conçu ou mobilisé, les justifications théoriques

[docs/faciliter les echanges entre chercheurs sur les projets de recherche participative proposition d'une grille danalyse 302013/article.phtml?tab=texte](#)

⁷ Granjou C. (2008), « Quand chercheurs et citoyens coproduisent les savoirs et les décisions scientifiques et techniques », 3^e conférence internationale Living Knowledge, Compte-rendu de colloque, Paris, 30 août-1^{er} septembre 2007, *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 16, pp. 385-386 ; Hubert B. et Bonnemaire J. (2000), « La construction des objets dans la recherche interdisciplinaire finalisée : de nouvelles exigences pour l'évaluation », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 8, n° 3, p. 8.

⁸ Le nombre de projets retenus pour être analysés pourra être précisé dans la proposition, sachant qu'il y a eu 44 projets financés dans CO3.

et pratiques à ce cadre, l'application aux projets et/ou programme CO3 ainsi que les acquis de ce cas d'application.

Au-delà, ce rapport devra permettre de transposer la méthodologie proposée à d'autres programmes, voire d'articuler la méthodologie proposée aux autres issues de cet appel à manifestation d'intérêt. La montée en généralité devra être un souci constant à ces travaux.

Les résultats globaux pourront être présentés lors d'évènements publics ou propres à chaque bailleur et concernant la recherche participative.

CALENDRIER PREVISIONNEL

7 octobre 2024 : Lancement de l'AMI

18 octobre 2024 : Webinaire de présentation de l'AMI (à 10h)

Lien d'inscription : <https://attendee.gotowebinar.com/register/5898268996464578141>

4 novembre 2024 : Webinaire de présentation de l'AMI (à 10h)

Lien d'inscription : <https://attendee.gotowebinar.com/register/7771144118269039960>

18 novembre 2024 : Clôture de l'AMI

9 décembre 2024 : Sélection des équipes et annonce des résultats

17 décembre 2024 : **Journée de mise en commun**

26 juin 2025 (à confirmer) : **Journée de partage des résultats**

Automne 2025 : Remise des conclusions

CATÉGORIES DE PROJETS SOUTENUS

Qui peut postuler ?

Les équipes répondant à l'appel à manifestation d'intérêt devront mobiliser **au moins un laboratoire de recherche** et pourront associer des bureaux d'études. Les démarches participatives et/ou intégrant des acteurs associatifs seront appréciées.

Les équipes devront présenter une description technique et financière du projet, s'appuyant sur une revue de la littérature, abordant à la fois les enjeux en termes de méthodologie et les dimensions évaluatives concernées. Il est attendu une présentation de la démarche envisagée, sa construction, son application possible et sous quelles modalités au Dispositif CO3 le cas échéant. Il conviendra de souligner quels impacts elle permet de mesurer et ce qu'elle n'aborde pas.

Soutien financier

L'enveloppe globale dédiée à cet AMI est de 350k€, ce qui devrait permettre de soutenir plus ou moins 5 projets.

CRITÈRES ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Critères de recevabilité et d'éligibilité

L'ADEME s'assure de la recevabilité et de la conformité/éligibilité des dossiers.

Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis) ;
- Les projets d'une durée supérieure à 8 mois
- Les dossiers non déposés via la plate-forme « <https://agirpourlatransition.ademe.fr/> » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Conformément à l'article 8 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération.

Ne seront pas éligibles les dossiers dont :

- . les équipes n'impliquent pas d'organismes de recherche ;
- . les équipes refusent de participer aux journées de travail conjoint et de partager leurs travaux chemins faisant.

Critères d'évaluation

Compréhension des objectifs

- Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'AMI ;
- Pertinence vis-à-vis des enjeux et priorités du dispositif CO3 ;
- Clarté de présentation (résumé, objectifs et programme de travail) ;

Qualité scientifique du projet

- Positionnement par rapport à l'état de l'art ;
- Objectifs, problématique et méthodologie proposés ;
- Cohérence entre programme de travail envisagé et résultats escomptés ;

Compétences du consortium

- Complémentarité et pertinence du partenariat prévu ;
- Connaissance et expérience de la recherche participative ;

Processus d'évaluation

Les projets feront l'objet d'évaluation contradictoire par des spécialistes de l'évaluation et de la recherche participative constitué en comité d'évaluation. La décision finale reviendra aux membres du Copil du Dispositif CO3.

Modalités de candidature

Le dossier comprendra :

- des informations à compléter en ligne :
 - un résumé non confidentiel qui, pour les propositions retenues pour financement, sera affiché sur le site de l'ADEME
 - un cadrage financier qui sera à affiner si le dossier est sélectionné
- une description du projet qui devra utiliser le modèle de lettre d'intention fourni (et être renommé de la manière suivante : ACRONYME_AMICO3_technique.docx),

À remplir sur la plateforme AGIR par chaque partenaire du projet :

- un courrier d'engagement,
- une attestation RGPD,
- une demande de subvention selon le Cerfa 12156*06 pour les associations

Modalités de dépôt

Les projets doivent impérativement être déposés avant le **18 novembre à 12h** sur la plateforme : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>.

Il est conseillé aux déposants de consulter la FAQ (liste de questions et réponses) de la plateforme informatique, ainsi que les documents relatifs au dépôt d'un dossier de candidature via la plateforme dématérialisée. Des échanges avec les équipes de recherche intéressées pourront avoir durant deux webinaires (**18 octobre et 4 novembre**) et seulement à ces occasions.

La soumission du dossier en ligne nécessite la création d'un compte utilisateur avant le dépôt. Le projet peut être complété en plusieurs étapes (il n'est pas nécessaire de tout remplir en une fois). Le dépôt complet d'un projet peut nécessiter une durée importante en fonction du nombre de partenaires impliqués, il est donc **impératif d'anticiper** la saisie du dossier sur la plateforme

informatique. Il est conseillé au coordinateur d'initier la création du dossier au moins 2 semaines avant la date de clôture de l'AMI.

En cas de difficulté informatique ou de questions relatives à l'AMI lui-même, vous pouvez contacter l'équipe responsable à l'adresse aprp.co3@ademe.fr

La liste des lauréats sera annoncée à partir du 9 décembre 2024, une fois les comités de sélection passés. Le financement des projets lauréats interviendra sur 2025, certains projets pouvant être financés dès décembre 2024.

Secrétariat de l'appel

Mail : aprp.co3@ademe.fr

Réunion d'information : **le 18 octobre à 10h** et le 4 novembre 14h30 en distanciel